

DECISION N° DEC_018_2025

mise à disposition d'une partie du garage et de la cour de l'ancienne caserne des pompiers, 1 quai des Pêcheurs à Sélestat

La SARL « ambulances GREINER » représentée par Monsieur Thomas GREINER est à la recherche de locaux pour y stationner des ambulances et installer un espace bureau et sanitaires, le temps de permettre à l'entreprise de construire ses locaux sur le terrain qui leur a été cédé par la Ville de Sélestat, route de Kintzheim.

Il est proposé de mettre à la disposition de ladite société, une partie du garage de l'ancienne caserne des pompiers sise 1 quai des Pêcheurs à Sélestat, d'une surface d'environ 100 m², pour une période de 18 mois, En outre, elle pourra installer provisoirement dans la cour, dans la continuité des boxes de garages existants, un modulaire de type algéco, d'environ 36 m², qui servira de bureau et sanitaires.

La prise d'effet de la convention est fixée au 20 février 2025 et prendra fin le 19 août 2026.

Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel fixé à 100 euros. Les charges telles que la consommation d'eau et d'électricité seront refacturées à Monsieur GREINER.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

Décide de mettre à disposition de la SARL « ambulances GREINER » à compter du 20 février 2025 et jusqu'au 19 août 2026 :

- un espace d'une superficie d'environ 100 m² dans l'ancienne caserne des pompiers, sis 1 quai des Pêcheurs, en vue de lui permettre d'y stationner les ambulances,
- d'installer un modulaire sur le site d'une surface d'environ 36 m², permettant d'accueillir un bureau et des sanitaires dédiés aux salariés.

- Fixe** le loyer à 100 euros par mois
- Décide** de refacturer les charges telles que l'eau et l'électricité
- Charge** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN de signer la convention de mise à disposition.

Domaines et Intendance/Fabienne HAEGI

Fait à Sélestat, le 21/02/2025

Le Maire :
Marcel BAUER